



Viol precedent des rapports consentants

Par **sousousou**, le **30/12/2009** à **00:32**

Bonjour, rnrncela fais un an que je suis en couple avec mon violeur...je m'explique, au début il sagissait d'un flirt puis je suis tombée amoureuse, je lui ai fais confiance et je l'ai autorisé a pénétrer dans ma chambre. rnrnAu moment des faits j étais vierge et j'avais pour principe de ne pas avoir de rapport sexuels avant le mariage. mais lui n'as pas voulu attendre et m'a violé dans ma chambre... rnrna la suite des faits je me suis refermé sur moi même et j'ai tellement culpabilisé vis a vis de ma famille que j'ai décidé de rester avec cet homme qui connaissant l'importance de cet acte pour moi et s'était engagé a m'épouser...rnrnpar la suite nos rapport se sont répété mais lorsque j'ai compris que ses intentions étaient mauvaise et que j'avais été manipulée j'ai pris conscience que ma culpabilité et mes principes m'avaient poussé a rester avec cet homme qui finalement m'avait pris ma virginité juste pour s'assurer que je l'épouserai quoi qu'il arrive.rnrnEn effet il s'agit d'un étudiant étranger qui en est a sa huitième année d'étude et pour qui il devient urgent d'épouser une française..de plus lorsque je me suis décidée a le quitté il m'a menacé de tout révéler a ma famille.rnrnJe voulais savoir si il m'était possible de porter plainte pour ce viol même si par la suite j'ai eu des rapports consentants avec cet homme?rnrnMerci pour votre aide, cordialement.

Par **jeetendra**, le **30/12/2009** à **11:23**

[fluo]Consultations juridiques gratuites de l'opération Bus de la Solidarité[/fluo]rnrnPermanences dans le BusrnrnAccueil : sans rendez-vousrnrn- 13ème arrondissement : rnrnAdresse : 8 avenue de Choisy 75013 PARISrnrnMétro : Porte de Choisy rnrnHoraires : lundi de 17h à 20hrnrn- 17ème arrondissement : rnrnAdresse : angle avenue de la Porte de Clichy et du Boulevard Bessières (à proximité du lycée Honoré de Balzac) 75017 PARISrnrnMétro : Porte de ClichyrnrnHoraires : jeudi de 17h à 20hrnrn- 18ème

arrondissement : rnAdresse : 14 avenue de la Porte Montmartre 75018 PARISrnMétro : Porte de ClignancourtrnHoraires : mardi de 17h à 20hrnrn- 20ème arrondissement rnAdresse jusqu'au 3 octobre 2009: place Marie de Miribel 75020 PARISrnrnA partir du 3 octobre 2009, en raison des travaux de prolongement du tramway, le bus stationnera, de manière définitive, au niveau du 6 rue Charles et Robert.rnMétro : Porte de MontreuilrnHoraires : samedi de 10h à 13hrnrn[fluo]Consultations juridiques gratuites du Barreau de Paris[/fluo]rnrn- au Palais de Justice (sans rendez-vous) : rnrn4 Boulevard du Palais rn75001 ParisrnrnPermanence « droit des victimes d'infractions pénales »rnPalais de Justice : face à l'escalier ArnDe 9h30 à 12h30 sur placernPar téléphone : 01 44 32 49 01 (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h)rnrnBonjour, le mieux c'est que vous consultiez rapidement un avocat à ce sujet (voir ci-dessus les adresses sur Paris), courage et bonne fete de fin d'année à vous.